

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 23 FEVRIER 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-004

Date de convocation : 17 février 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 23 février 2026 à 20h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de Le Troncq.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 12

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Laurence DUVAL

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS – Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Marie-Noëlle CHEVALIER – Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Isabelle VAUQUELIN – Martine SAINT LAURENT – Arnaud CHEUX – Marc ROMET.

Absent(e)s :

Objet : Concours Service de Remplacement de l'Eure – Versement d'une subvention

Le Service de Remplacement de l'Eure est un service à disposition des exploitations agricoles : il permet aux agriculteurs de se faire remplacer en cas de congés maladie, accidents... Le service de remplacement – dont peuvent bénéficier tous les assurés sociaux de la MSA – s'occupe de trouver un remplaçant qui permet la bonne continuation de l'exploitation.

Le Service de Remplacement de l'Eure a recruté 92 salariés sur l'année, pour une moyenne de 30 remplacements par mois.

Tous les ans, un concours national est organisé pour mettre en valeur des métiers agricoles, au cours duquel les différentes régions s'affrontent sur des épreuves inspirées du monde agricole : conduite de tracteurs, gestion animale, organisation de travail...

Au préalable du concours national, un concours régional est organisé pour sélectionner les cinq candidats qui représenteront la région. Pour la première fois cette année, le concours régional sera organisé dans l'Eure, au lycée agricole du Neubourg.

Le Service de Remplacement de l'Eure sollicite la communauté de communes pour un soutien financier à l'organisation de ce concours. En contrepartie, le logo de la communauté de communes du pays du Neubourg sera présent sur les supports de communication de la manifestation.

Au regard de l'importance de l'agriculture dans l'identité et le dynamisme économique du pays du Neubourg et afin d'aider à sa valorisation, il est proposé au bureau communautaire d'attribuer une subvention de 2.000 euros au service de remplacement de l'Eure dans le cadre de l'organisation du concours régional des services de remplacement qui se tiendra le 25 mars 2026.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6.000 euros par demandeur et par an,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du mardi 10 février 2026

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Attribue, au titre de l'année 2026, une subvention à l'association Service de Remplacement de l'Eure, 2 espace de la Garenne – 27930 Guichainville (SIRET : 424 216 372 00039) à hauteur de 2.000 euros dans le cadre de l'organisation du concours régional des services de remplacement qui se tiendra le 25 mars prochain au sein du lycée agricole du Neubourg,
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Inscrit les sommes au budget général 2026, article 65748.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

